

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	47	31	38

N° 189/2017

OBJET : Marché d'évacuation et traitement des déchets de particuliers déposés dans les déchetteries de la collectivité – lot 5 : déchets verts/ AVENANT - Titulaire : SEDE Environnement

L'an deux mille dix-sept et le 12 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 06 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA,

Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Serge DEMANGE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : René AZEMA donne procuration à Danielle TENSA, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Pierrette HENDRICK à Anne FIGUEROA, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Serge DEMANDE, René MARCHAND à Bernard TISSEIRE, Joëlle TEISSIER à Wilfrid PASQUET.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René PACHER, Alain RIVELLA.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle qu'un marché relatif à l'évacuation et au traitement des déchets de déchetteries lot 5 déchets verts a été signé avec SEDE Environnement le 20/05/2015. Ce marché prévoit l'enlèvement des bennes sur les déchetteries appartenant à la collectivité.

Pour les déchetteries d'Auterive (particuliers et professionnels), de Grépiac et de Miremont, l'enlèvement s'effectue directement en bennes, sur demande d'enlèvement une fois les bennes remplies. Pour la déchetterie de Cintegabelle, les déchets verts sont stockés au sol avant d'être broyés et enlevés en benne également. La densité du déchet vert broyé étant moindre, les évacuations sont peu nombreuses sur Cintegabelle.

Cependant, une mise en demeure de la DREAL sur la déchetterie de Cintegabelle, oblige à un fonctionnement différent et à évacuer les bennes au fil du remplissage sans stockage des déchets verts sur site afin de respecter le régime de la déclaration.

Dès lors le nombre des évacuations sur Cintegabelle va augmenter. M. Le Président propose, après discussions avec la SEDE, de signer un avenant, annexé à la délibération, qui prévoit une modification tarifaire des évacuations de la déchetterie de Cintegabelle afin de conserver l'équilibre du marché.

Le cout unitaire du transport à partir de Cintegabelle incluant la location des bennes sera de 50.60 € HT /rotation au lieu de 70.00€ HT. Les autres tarifs de transport et les tarifs de traitement ne sont pas modifiés.

Ce tarif sera revu au jour de la reconduction selon les modalités expliquées dans le CCAP.

Ce tarif s'appliquera à compter de la signature du présent avenant par les deux parties, le mois zéro étant celui de la signature du présent avenant.

Envoyé en préfecture le 19/09/2017

Reçu en préfecture le 19/09/2017

Affiché le



ID : 031-200068807-20170912-189_2017-DE

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un avenant au marché d'évacuation et de traitement des déchets de particuliers déposés dans les déchetteries de la collectivité – lot 5 : déchets verts, avec SEDE Environnement, dans les conditions énumérées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS